

Fiche d'inscription 2024/2025

à renvoyer à inscriptions.syrdall@ugda.lu du 13 mai jusqu'au 26 mai 2024. **Merci de bien préciser le nom de la commune concernée dans l'objet du mail.**

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne pourront être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.

- Bous-Waldbredimus
 Contern
 Frisange
 Niederanven
 Remich
 Sandweiler
 Schuttrange
 Stadtbredimus

Matricule national de l'élève																				
Prénom de l'élève	Nom de l'élève																			
Date de naissance																				
<i>Le (la) soussigné(e)</i>																				
Prénom et nom (parents/tuteurs)																				
Téléphone / GSM										E-Mail										
Rue et numéro																				
Code postal et localité																				

désire inscrire mon enfant
 désire s'inscrire
 ancien élève
 nouvel élève

aux cours de musique suivants

Éveil musical	Éveil musical 2 à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires et lieu *
	Éveil musical 3 à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires et lieu *
Formation musicale	Formation musicale 1 à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires et lieu *
	Formation musicale 2	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires et lieu *
	Formation musicale 3	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires et lieu *
	Formation musicale 4	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires et lieu *
	Formation musicale 5	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires et lieu *
	Formation musicale 6	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires et lieu *
	Formation musicale accélérée 1 (pour adultes et enfants à partir de 12 ans)	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires et lieu *
	Formation musicale accélérée 2	<input type="checkbox"/>	_____	Horaires et lieu *

* Veuillez vous référer aux horaires des pages 4 - 5. Pour les cours qui sont proposés à plusieurs horaires (éveil musical 2 et 3; formation musicale 1-4), il sera tenu compte, dans la mesure du possible, du choix de l'élève. En cas d'inscriptions trop nombreuses pour un cours, la répartition des élèves se fera en fonction de la date d'inscription, cela pour assurer des classes équilibrées et pour éviter un nombre trop élevé d'élèves par classe.

MUSEKSSCHOUL SYRDALL

Formation instrumentale	Instrument: _____ <small>Instrument à préciser</small>	
Formation vocale	Chant individuel <input type="checkbox"/>	
Pratique collective vocale	Formation chorale pour enfants et jeunes <input type="checkbox"/>	Formation libre - Chant choral pour adultes <input type="checkbox"/>
	<small>Horaire et lieu*</small>	
Pratique collective instrumentale	Ensemble instrumental <input type="checkbox"/>	Ensemble homophone (percussion / saxophone) <input type="checkbox"/>
	Instrument: _____	Instrument: _____
Musique de chambre	Musique de chambre <input type="checkbox"/>	
	Instrument: _____	

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-le et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser) :	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

**Date limite des inscriptions :
Dimanche, 26 mai 2024**

à renvoyer à inscriptions.syrdall@ugda.lu jusqu'au 26 mai 2024.
Merci de bien préciser le nom de la commune concernée dans l'objet du mail.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.